Un antifasciste albanais, installé en France, sous la menace d'une procédure judiciaire hongroise

Interpellé par la police française après l'émission d'un mandat d'arrêt européen par la Hongrie, qui l'accuse de violences en marge d'une manifestation, Rexhino Abazaj, soutenu par de nombreuses figures intellectuelles de gauche, demande sa remise en liberté.

Par Abel Mestre

Publié le 17 décembre 2024 à 17h12, modifié le 17 décembre 2024 à 18h29 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Surtout, ne pas paraître isolé. Avant son audience, mercredi 18 décembre à 14 heures, devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, à l'occasion de laquelle ses avocats vont demander sa remise en liberté, les camarades de l'antifasciste albanais, Rexhino Abazaj – surnommé « Gino » dans le milieu militant – veulent montrer tous les soutiens dont ils bénéficient. Leur ami, âgé de 32 ans et installé en France, est sous le coup d'un mandat d'arrêt européen émis par la Hongrie. Il a été arrêté le 12 novembre en région parisienne par une équipe de la sous-direction antiterroriste. On lui reproche des violences commises en 2023 à Budapest.

Pas question, pour l'entourage du militant, de laisser faire. Une pétition a été publiée mardi 17 décembre <u>sur le site de Mediapart</u> ainsi que sur celui de <u>L'Obs</u> signée par 300 personnalités. On y retrouve, pêle-mêle, plusieurs parlementaires de gauche, le philosophe Etienne Balibar, l'ancienne magistrate et ex-candidate écologiste à l'élection présidentielle de 2012 Eva Joly, l'avocat Arié Alimi, les écrivains Laurent Binet, Annie Ernaux et Sorj Chalandon, le cinéaste Robert Guédiguian mais aussi des personnalités plus polémiques comme la militante « décoloniale » Houria Bouteldja. La semaine précédente, c'est lors d'une conférence de presse tenue au Parlement européen que ses avocats, M^e Laurent Pasquet-Marinacce et M^e Youri Krassoulia, ont voulu faire connaître la situation de leur client.

La justice magyare reproche à Rexhino Abazaj sa participation à des violences contre des militants d'extrême droite, le 11 février 2023. Ce jour-là est traditionnellement celui d'un rassemblement néonazi à Budapest, appelé « Jour de l'honneur ». Cette manifestation entend célébrer la mémoire des SS et de leurs collaborateurs locaux. Des militants antifascistes ont organisé une contremanifestation, durant laquelle des violences ont éclaté entre militants des deux bords.

« Offrir les antifascistes en trophée »

M. Abazaj est accusé d'y avoir participé avec d'autres militants d'extrême gauche, et d'avoir attaqué deux personnes. Le mandat d'arrêt européen – que *Le Monde* a pu consulter – fait état de « *blessures modérées* » subies par les victimes, dues à des « *coups* », eux aussi décrits comme d'une « *force modérée* », donnés à l'aide de « *bâtons télescopiques et de marteaux en caoutchouc* ». « *La durée effective de la guérison des blessures subies par les victimes est de cinq à six jours* », est-il encore précisé. Pourtant, le même document qualifie les faits reprochés à M. Abazaj de « *coups et blessures provoquant un risque immédiat de mort* » et de participation à une « *organisation criminelle* ». La peine maximale encourue est de seize ans de prison. Pour sa part, M. Abazaj nie toute participation à des violences.

«Il y a une dimension politique de l'affaire, veut croire M^e Pasquet-Marinacce, l'avocat de Rexhino Abazaj, qui dénonce une disproportion entre les faits visés et la peine encourue. Viktor Orban [premier ministre d'extrême droite de Hongrie] a une vraie influence sur les juridictions de son pays. Il y a un risque réel d'atteinte au droit à un procès équitable et un risque de traitements inhumains ou dégradants au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. » Les avocats

mettent en avant la nature « illibérale » du pouvoir de Viktor Orban. Selon eux, les accusations ne tiennent pas et M. Abazaj est poursuivi en raison de ses opinions politiques. « Les autorités hongroises veulent offrir les antifascistes en trophée », assure ainsi M^e Pasquet-Marinacce.

Lire aussi | En Hongrie, le procès d'une militante antifasciste italienne déclenche une crise avec Rome

Pour étayer son raisonnement, l'avocat cite le traitement qui a été infligé à l'Italienne Ilaria Salis, une camarade de son client. Cette antifasciste a été arrêtée pour avoir participé, elle aussi, aux violences de la contre-manifestation du 11 février 2023, ce qu'elle a également toujours nié. L'enseignante était apparue, lors d'une comparution au tribunal de Budapest au début de 2024, menottée, entravée aux pieds, sous escorte policière. Ce régime, habituel pour les prévenus en Hongrie (le pays est régulièrement condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour le traitement de ses prisonniers), avait déclenché une mini-crise diplomatique entre l'Italie et la Hongrie, dont les gouvernements sont pourtant proches politiquement. La justice magyare avait dû libérer M^{me} Salis après son élection au Parlement européen, en juin, sur une liste écologiste de gauche.

Demande de « compléments d'informations »

Mais le vrai camouflet pour la justice hongroise est intervenu un peu plus tard, en mars. Les juges de Milan ont refusé d'exécuter le mandat d'arrêt européen qui visait, pour des faits similaires à ceux reprochés à Rexhino Abazaj, Gabriele Marchesi, un jeune militant anarchiste milanais de 23 ans. Une des raisons invoquées était le risque encouru par M. Marchesi de non-respect de ses droits fondamentaux.

Outre la remise en liberté de leur client, lors de l'audience de mercredi, les avocats de Rexhino Abazaj réclameront plusieurs « compléments d'informations », pour montrer que la procédure initiée par la Hongrie comporte des risques pour le militant, qu'elle contrevient aux engagements conventionnels de la France et qu'il ne faut pas que la justice française accède à cette demande d'extradition.

Contactées, les autorités hongroises se bornent à rappeler que treize personnes sont concernées par un mandat d'arrêt soit national, soit européen, soit international, dans ce dossier. Elles ajoutent que, en tout, cinq personnes ont souffert de blessures graves, quatre de blessures légères. L'ambassade de Hongrie en France n'a, pour sa part, pas donné suite.

Abel Mestre